

Parrainage républicain

Information crise sanitaire

Le nombre de personnes présentes aux cérémonies est limité à 22.

Qu'est ce que le parrainage républicain ?

Le parrainage républicain est un acte citoyen. Également appelé civil, il est l'engagement moral des parrain(s) et marraine(s) d'accompagner l'enfant dans les différentes étapes de sa vie.

Légalement, le parrainage républicain n'a aucune valeur juridique. L'engagement des [parrains\(s\) et marraine\(s\)](#) reste symbolique. Il s'agit néanmoins d'un engagement moral fort, prononcé devant le maire. Ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, les parrainages civils ne sont pas inscrits sur les registres de la commune.

Quelles sont les conditions ?

Seules les personnes domiciliées à Belfort peuvent solliciter la célébration d'un parrainage républicain pour leur(s) enfant(s). Il n'existe aucune condition d'âge pour être parrain ou marraine.

La cérémonie a lieu de préférence le samedi matin dans la salle des mariages. Le(s) parent(s) est (sont) invité(s) à proposer plusieurs dates, en raison du nombre important des célébrations de mariages et de parrainages républicains confiées à [l'Officier de l'Etat Civil](#).

Quelles est la démarche à suivre ?

Une demande écrite à la mairie du lieu de domicile est obligatoire, à laquelle sera joint le formulaire de demande de célébration de parrainage républicain.

La proposition de plusieurs dates seront précisées dans le courrier.

Documents à télécharger



> [La demande de célébration du parrainage républicain](#)

Téléchargez le formulaire et suivez les instructions de remplissage et d'envoi.